

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 550 fixant la date de la réunion de la Commission permanente du Conseil représentatif.

n° 550

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 juin 1948

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro
30 juin 1948

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : « La Commission permanente du Conseil représentatif de la Côte française les Somalis et dépendances se réunira à Djibouti (Hall des informations), le vendredi 11 juin 1948, à 8 heures ». Lire : « La Commission permanente du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis et dépendances se réunira à Djibouti à l'ancienne Bibliothèque municipale le mercredi 9 juin à 8 heures. » (Le reste sans changement,)